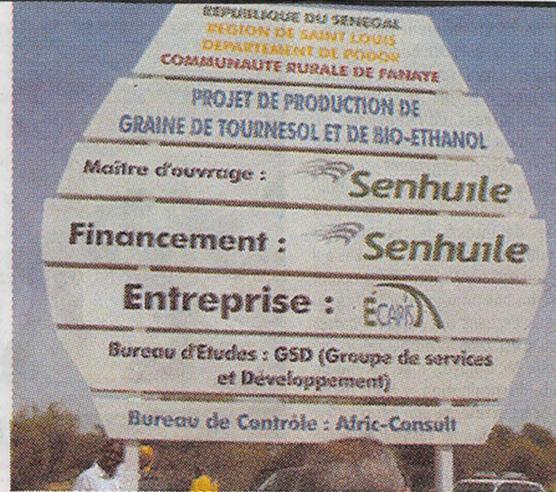


Sen Huile licencie plus de 80 employés

Sen Huile semble connaître une mauvaise impasse. Cette multinationale établie à Dakar depuis le 26 juillet 2011, avec une mission « d'obtenir des concessions dans un espace de 20.000 ha à Gnith pour la production de graines de tournesol destinées à l'exportation vers l'Italie », vient de se séparer de quatre-vingt-trois de ses employés pour des « motifs économiques ». Cette décision est balayée d'un revers de main par les travailleurs qui réclament le départ de la nouvelle direction. P.5

Sen Huile semble traverser une mauvaise impasse. Cette multinationale établie à Dakar depuis le 26 juillet 2011, avec une mission « d'obtenir des concessions dans un espace de 20.000 ha à Gnith pour la production de graines de tournesol destinées à l'exportation vers l'Italie », vient de se séparer de quatre-vingt-trois de ses employés pour des « motifs économiques ». Cette décision est balayée d'un revers de main par les travailleurs qui réclament le départ de la nouvelle direction.

Situé dans la région de Saint-Louis, département de Podor, précisément dans la commune de Fanaye, Sen Huile risque sans doute d'exploser si les autorités ne réagissent pas tôt. La nouvelle direction dirigée par M. Massimo Castellucci vient de licencier quatre-vingt-trois employés de l'usine pour des « raisons économiques ». Une décision que les employés, réunis dans un syndicat dirigé par Ibrahima Sarr, ne comptent pas accepter. « La nouvelle équipe diri-



de licencier près de quatre-vingt-trois employés de l'usine. Ce qui est inadmissible. Comment on peut se lever du jour au lendemain pour liquider

milles ? Ces chefs de famille assurent la survie de beaucoup de personnes. Nous n'allons pas les laisser. Quitte même à y lâcher nos vies », a affirmé

Pour le syndicaliste, les raisons du licenciement des employés ne sont pas fondées. Car soutient-il : « La direction dit prendre la décision de licencier les employés pour des raisons économiques alors que le capital de la société passe aujourd'hui de dix millions à plus de trois milliards. C'est incohérent. »

Nettoyage

La nouvelle direction semble vouloir « balayer » tout le personnel qui a eu à travailler avec l'ancien directeur général M. Benyamin Dumai. C'est ce que l'aménagiste Hamedine Moctar Kane tente d'expliquer. « L'ancien directeur général M. Benyamin Dumai a fait un excellent travail dans la société mais également dans les villages environnants. Quoi qu'on puisse dire, M. Dumai a soutenu les populations qui le gardent toujours dans leur cœur. Personne ne peut le nier. Mais, ses détracteurs ont tout fait pour l'éliminer et enlever aussi tous ceux ont eu à travailler avec lui. C'est ce qui explique ces licenciements auxquels on assiste ces derniers moments. Nous n'accepterons pas d'être sacrifiés. Et nous pensons que ce sont eux qui devraient quitter l'entreprise », soutient M. Kane.

« Départs négociés »

Pointé du doigt par les travailleurs suite à leur licenciement, la direction de Sen Huile apporte sa part de vérité en réfutant toutes les allégations portées à son endroit. « Vu le problème de sureffectif, mais compte tenu de l'impact social et de la proximité de Sen Huile avec les villageois, la direction de la société a pris la décision de proposer des départs négociés et non des licenciements. Le choix fait a été très difficile. Nous

croyons que les mesures adoptées ne seront que temporaires et elles vont être surmontées dès que la restructuration en cours aura produit les résultats d'efficacités recherchés », a notifié la direction jointe mercredi dernier par notre rédaction.

La direction soutient que cette offre est soumise à la majeure partie des employés mais une minorité l'aurait catégoriquement rejetée. Elle renchérit : « Presque tous les salariés intéressés ont accepté la proposition sauf quinze personnes qui ont décidé de refuser. C'est seulement pour ces personnes que la société a été obligée d'activer une procédure de licenciement pour raison économique ».

Cependant, la direction soutient que dans le cadre du départ négocié, la société a proposé le paiement du salaire du mois en cours, de l'indemnité compensatrice de congés, du préavis de départ de un mois, de la prime de départ net d'impôt, de trois mois de salaire et une priorité d'embauche sur les deux ans à venir.

En outre, elle estime qu'à ses débuts, le projet Sen Huile n'a pas relié les logiques agronomique et industrielle de rendement à la production et à la gestion des ressources humaines. « C'est pour cette raison et d'autres aussi, qu'à la fin d'avril 2014, le conseil d'administration de la société a pris la décision de révoquer l'ancien directeur M. Benyamin Dumai et de nommer le nouveau directeur général M. Massimo Castellucci. Une situation désastreuse tant du point de vue économique qu'organisationnel a été trouvée par la nouvelle équipe. Et cela a rendu nécessaire la politique d'une restructuration de l'entreprise. »

Bassirou DIENG

Le capital passe de dix millions à trois milliards de francs Cfa

Maladresse ou incohérence. La décision de Sen Huile de se séparer de ses ex-employés pour des raisons économiques au moment où elle gonfle son capital fixe, de dix millions à plus de trois milliards, a installé une crise sociale entre la société et les populations environnantes.

Tout serait partie de la volonté du directeur M. Benyamin Dumai de changer les orientations du projet en favorisant les productions agricoles pour participer aux programmes d'autosuffisance alimentaire déclinés par le gouvernement du Sénégal. Sans compter sur les intérêts personnels et la détermination de l'associé Giovanni Tampieri dont la seule et unique préoccupation serait de sauvegarder les intérêts de son groupe en Italie. M. Tampieri aurait fait tomber le masque durant un entretien paru le 20 novembre 2011 dans le journal « Ravenna Today » soutenant que « l'option de la production de graines de tournesol allait permettre à ses usines à Fayence en Italie d'échapper à la faillite. Il n'entendait pas faire comme l'usine Omsa qui s'est délocalisée dans les pays de l'est. En clair il faut maintenir ce projet à tout prix pour la survie de ses activités ».

Du carburant à l'alimentaire

C'est le début de tensions avec son associé Benjamin Dumai de Sen Éthanol qui aurait reconsidéré le projet agro-carburant en projet agroalimentaire afin de produire du maïs, du riz, de la semence d'arachide... pour soutenir l'autosuffisance alimentaire, pilier fondamental du développement. Le groupe Tampieri et ses « bras armés sénégalais » auraient orchestré son limogeage en fin avril 2014 pour le remplacer par Massimo Castellucci un fidèle de 11 ans de Tampieri qui « l'envoya » en prison deux semaines plus tard « après un audit interne malgré des comptes certifiés annuellement par le commissaire aux comptes depuis sa création. »

Sur la rubrique media du site, plusieurs photos auraient été publiées témoignant même d'une rencontre entre les nouveaux hommes forts du projet Sen Huile-Sen Éthanol devenu Sen Huile tout court avec le président de la République Macky Sall. Les parts sont établies comme suit : la société « Tampieri financial group » Spa (50.9 %), la société « Sen éthanol » (48.9 %), monsieur Gora Seck (01 %) et madame Alessandra Tampieri (01 %).

Faiblesse de l'Etat

Durant la campagne électorale de 2012, le président de la République aurait déclaré : « Il m'est difficile de comprendre comment l'on peut vouloir procéder à un dépouillage d'une superficie de terre de cette dimension à des populations qui y comptaient toute leur vie durant. L'Etat est animé d'une faiblesse et d'une négligence pas qualifiable ou plutôt d'un laisser-aller téléguidé par une soif pécuniaire qui, en fin de compte, n'apporte aucun avantage au peuple sénégalais, en général et celui de Fanaye en particulier » soutient un de nos interlocuteurs qui soupçonne un conflit d'intérêt béni avec la complicité d'un proche de Macky Sall présent durant leur dernière audience avec lui.

Plus grave encore, M. Tampieri et ses « acolytes » ont procédé à l'augmentation du capital de la société le portant de dix millions de francs Cfa à plus de trois milliards de francs suite au procès verbal du conseil d'administration du 15 juillet 2014 comme en atteste le certificat d'inscription au registre du commerce n°2951/2014. Une augmentation qui boycotte, selon notre interlocuteur, les statuts de la société Sen Huile qui indiquent en son article 8 que « l'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider de l'augmentation du capital sur les rapports des assemblées d'actionnaires et du commissaire aux comptes contenant

les indications requises par l'Acte uniforme ».

En outre, l'Etat italien aurait lui aussi mis en place un fonds de 200 milliards d'euros pour inciter à la production d'énergie renouvelable pour la période 2013-2032. Ce qui explique sans doute la ruée de sociétés italiennes vers l'Afrique pour les biocarburants où elles convoitent des superficies de 1.987.020 hectares. Les impacts environnementaux socio-économiques négatifs voire dramatiques seront certainement ressentis loin, trop loin d'Italie.

Responsabilité sociale

Auparavant, un « constat interpellatif » a été fait le 19 novembre 2014 par le cabinet Me Cléodor Ciré Ly, précisément par l'huissier de justice Me Papa Gning aux villages de Thienel Dogui, Medina Mountaga, Keur Gaye, Naqiél 2 et YetyYone pour vérifier les réalisations de M. Benyamin Duma. Dans tous les villages parcourus, les populations ont, selon le rapport dont nous eu copie, apprécié les actes de l'ancien directeur du projet Sen Huile-Sen Éthanol, M. Duma. Car, ce dernier aurait, « sous son magistère, eu à réaliser des actions sociales dont l'impact considérable a eu des effets positifs sur la vie de la communauté. La construction de logements en dur, ou de darra moderne, la clôture des cimetières, l'aménagement et la réalisation d'un canal pour l'irrigation du périmètre de 12 hectares pour les villageois, les nombreuses autres actions ponctuelles durant les fêtes religieuses ou vers les écoles constituent certains bienfaits que Monsieur Dumai a réalisés pour les communautés de la zone du projet Sen Huile-Sen Éthanol. »

Les nombreux ouvriers qu'il aurait recrutés et qui seraient aujourd'hui au chômage s'interrogent sur les raisons de son départ et « prient pour son retour. »